

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Commission « développement économique et urbanisme »

séance du 15 juin 2009  
séance du 5 juin 2009

## 32 Marchés publics – travaux d'aménagement de la plaine de jeux Jean Moulin – procédure d'appel d'offres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMALIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK,  
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, KOUACHI,  
M. BEAUBRUN, LÉMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN,  
Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET,  
CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointe & Maires-adjoints :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. KCHOK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme OYONO

Pouvoir à : M. MONTES

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à : M. SEGUIN

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                          | 39 |
| - Nombre de conseillers présents                             | 34 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal, expose :

Dans le cadre du PRU du quartier Rouher, la Ville de Creil va procéder à la réalisation de travaux pour l'aménagement de la plaine de jeux Jean Moulin. Les travaux consistent en :

- la création d'un terrain multi-sport,
- la réalisation de cheminements,
- le remblaiement partiel du site à l'emplacement du terrain multi-sport.

Ces travaux ont pour objectif de renforcer les liaisons piétonnes de la rue Jean Moulin vers les coteaux.

Par ailleurs, la plaine de jeux permettra de recréer un terrain à usage sportif en remplacement de celui situé rue Jean moulin, destiné à être urbanisé.

Compte tenu, d'une part du montant estimé du marché, et d'autre part des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à lancer et à signer un marché de procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33 et 57 à 59 dudit code, pour l'aménagement de la plaine de jeux Jean Moulin.

Le marché fera l'objet d'un lot unique.

L'estimation globale du marché est fixée à 656 388 € H.T. (785 040.05 € T.T.C.). le montant de la tranche conditionnelle est pris en compte dans ce montant global.

Le marché comprendra une tranche conditionnelle concernant un remblaiement plus important pour compléter l'aménagement de la plaine de jeux.

# maintenant !

Il est à noter que dans le cadre du programme de rénovation urbaine et de la charte insertion-emploi de la communauté de l'agglomération creilloise, le marché comportera des clauses sociales conformément à l'article 14 du code des marchés publics à hauteur de 7 % du montant global du marché. Les entreprises soumissionnaires devront s'engager à réaliser une action d'insertion. Les modalités seront précisées dans le cahier des charges administratif et technique.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

## ■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29, L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 14, 33, et 57 à 59,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Développement économique et urbain » en date du 5 juin 2009,

Considérant le besoin pour la Ville de Creil de lancer un marché public pour l'aménagement de la plaine de jeux Jean Moulin,

Entendu le rapport de présentation,

## ■ Vote ordinaire:

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

## ■ Décide à l'unanimité:

### Article 1 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à lancer le marché en procédure d'appel d'offres au niveau national relatif à l'aménagement de la plaine de jeux Jean Moulin pour un montant global de 656 388 € H.T.

### Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux.

### Article 3 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

### Article 4 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemercier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

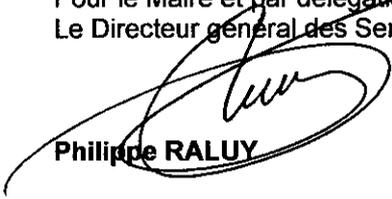
Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le : **24 JUN 2009**

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des Services



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des Services

  
Philippe RALUY

  
Philippe RALUY

